Docusign Envelope ID: A581B15C-331B-49DB-81D5-57F9A9761CEE

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260305-DCM_2026_003-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 17 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Marie-Pierre GASSER, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Gérard MARCALBERT, M. Charles BIETRY, Mme Christine DESJARDIN, M. Jean-Paul KERGOZIEN, M. Olivier BUQUEN, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Juliette CORDES, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole LE GANGNEUX, M. Hervé JENOT, Mme Morgane PETIT, M. Philippe LE GUENNEC, Mme Justine VIENNE, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GASSER, M. Benjamin LE ROUX qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND.

Absents excusés : Mme Katia SCULO, M. Pascal LE JEAN.

Secrétaire de séance : M. Tom LABORDE.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	23
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-003

Objet : Compte-rendu des Décisions du Maire n°2025-180 à 2026-025

<table>
<tr><th colspan="3">DECISIONS</th></tr>
<tr><td>2025-180</td><td>Défense des intérêts de la commune – Référé précontractuel de l'entreprise SRB CONSTRUCTION dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction du Musée – Honoraires cabinet d'avocats COUDRAY URBANLAW – Forfait provisoire 4 291€ TTC</td><td>28/11/25</td></tr>
<tr><td>2025-181</td><td>Cimetières communaux – Octroi et renouvellement de concessions
<u>Article 1</u> : L'octroi de concession pour 15 ans
<table>
<tr><th>N° Concession</th><th>Emplacement</th></tr>
<tr><td>3058</td><td>B - 31G - 753</td></tr>
<tr><td>3061</td><td>SF – C1 - 4</td></tr>
<tr><td>3063</td><td>B - 31G - 756</td></tr>
<tr><td>3062</td><td>B - 31G- 757</td></tr>
<tr><td>3059</td><td>B - 31G - 754</td></tr>
<tr><td>3064</td><td>B - 31G - 758</td></tr>
<tr><td>3060</td><td>B - 31G - 755</td></tr>
<tr><td>3067</td><td>SF – C1 - 5</td></tr>
<tr><td>3065</td><td>B - C5 - 42</td></tr>
<tr><td>3068</td><td>B - 31G - 759</td></tr>
<tr><td>3066</td><td>SF – C5 - 43</td></tr>
<tr><td>3069</td><td>B - 31G - 760</td></tr>
<tr><td>3070</td><td>B - 31G - 761</td></tr>
<tr><td>3071</td><td>B - 31G - 762</td></tr>
<tr><td>3072</td><td>B - 31G - 763</td></tr>
<tr><td>3073</td><td>B - 32G - 765</td></tr>
</table>
<u>Article 2</u> : Le renouvellement des concessions suivantes pour 15 ans</td><td>02/12/25</td></tr>
</table>

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Docusign Envelope ID: A581B15C-331B-49DB-81D5-57F9A9761CEE

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260305-DCM_2026_003-DE

DECISIONS

N° Concession	Emplacement
1322	SF – 7 - 218
1279	SF – 4 - 292
1345	SF – 4 - 295
1998	SF - 2 - 178
1335	SF – 4 - 281
1328	SF – E - 741
1402	SF – 3 - 105
1644	SF – 1 - 395
1309	SF – 4 – 304B
1193	B – 16D - 347
1351	SF – 4 - 274
1364	SF – 4 - 263
1907	SF – 1 - 358
1657	SF – 2 - 192
1352	B – 17D - 371
1321	SF – 2 - 188
1296	B – 20G - 441
1519	B – 7G - 143
1325	SF – 4 – 305B
1353	SF – 4 - 268
1326	B – 20G - 440
1282	B – 17D - 367
1346	SF – 4 – 266B
1332	SF – 2 - 180
1360	SF – 10 - 2
1264	SF – 2 - 150
1211	B – C2 - 21
1305	SF – 4 - 266
1362	SF – 2 - 191

2025-182

Tarifs communaux 2026 de la restauration municipale et participation 2026 aux frais de repas des écoliers Carnacois

Article 1 : Les tarifs de la pause méridienne, comprenant le repas et la prise en charge des élèves entre 12h et 13h20, pour un élève scolarisé à l'école publique Les Korrigans de Carnac sont fixés comme suit à compter du 5 janvier 2026 :

Quotients familiaux	Tarif pause méridienne
Inférieur à 629 €	4.86 €
De 630 € à 959 €	4.99 €
De 960 € à 1 199 €	5.08 €
De 1 200 € à 1 439 €	5.18 €
De 1 440 € à 1 799 €	5.31 €
Supérieur à 1 800 €	5.44 €

Il est précisé qu'est intégré dans ces tarifs le montant du repas compté à 2.66€ en 2026.

Sans justificatif de ressources le quotient familial maximum est appliqué.

Article 2 : Le prix de vente d'un repas servis au restaurant scolaire municipal au profit du personnel communal est fixé à 5.17 €, à compter du 5 janvier 2026.

Article 2 : Le prix de vente d'un repas servis au restaurant scolaire municipal pour les enseignants et les adultes occasionnels est fixé à 7.28 €, à compter du 5 janvier 2026.

Article 3 : Les majorations suivantes sont appliquées (sauf sur justificatif médical) :

- 1.50 € par repas non réservé,
- facturation du tarif prévu pour les annulations et absences notifiées moins de 48 heures à l'avance. Concernant la pause méridienne des écoliers, cette majoration s'applique conformément à l'article 4 du règlement intérieur Accueils Péri-Scolaires et restauration scolaire pris par délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2022,

Article 4 : Le montant de la participation communale aux repas des écoliers carnacois scolarisés à l'école Les Korrigans et à l'école Saint-Michel est fixée à 0,99 € par repas consommé durant l'année 2026.

Il est précisé que les élèves sont considérés comme carnacois si au moins un des deux parents ou le tuteur est domicilié sur la commune de Carnac à la date de consommation des repas.

04/12/25

2025-183

Tarifs communaux 2026 de l'accueil périscolaire municipal

04/12/25

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Docusign Envelope ID: A581B15C-331B-49DB-81D5-57F9A9761CEE

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260305-DCM_2026_003-DE

DECISIONS

Article 1 : Les tarifs communaux de l'accueil périscolaire pour un élève scolarisé à l'école publique Les Korrigans de Carnac sont fixés comme suit à compter du 5 janvier 2026 :

Tarif à l'heure Le montant facturé du soir n'excèdera pas 2 heures de présence	Quotient familial inférieur ou égal à 629 €	0.96 €
	Quotient familial de 630 à 959 €	1.06 €
	Quotient familial de 960 à 1 199 €	1.11 €
	Quotient familial de 1 200 à 1 439 €	1.16 €
	Quotient familial de 1440 € à 1 799 €	1.27 €
	Quotient familial supérieur à 1 800 €	1.41 €
Tarif du goûter		0.44 €

Il est précisé que pour les élèves utilisant le transport scolaire, le tarif appliqué correspond à une heure plus le goûter.

Sans justification de ressources le quotient familial maximum est appliqué.

Une réduction de 10% pour le second enfant et de 20% à partir du troisième enfant (ordre de naissance) est appliquée.

Les majorations suivantes sont appliquées (sauf sur justificatif médical) :
- 1.50 € par activité non réservée,
- facturation du tarif prévu pour les annulations ou absences notifiées moins de 48 heures à l'avance, conformément à l'article 4 du règlement intérieur Accueils Péri-Scolaires et restauration scolaire pris par délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2022,
- 1.50 € par ¼ d'heure de retard après la fermeture du soir.

2025-184

Tarifs communaux 2026 de l'accueil périscolaire municipal

Article 1 : Les tarifs communaux des ateliers découvertes sont applicables par trimestre en paiement anticipé. Ces tarifs sont fixés comme suit à compter du 05 janvier 2026 :

Tarif pour 1 enfant carnacois, plouharnelais, trinitain :

Ce tarif est appliqué aux enfants scolarisés dans un établissement primaire et/ou pour les parents résidant et/ou travaillant à Carnac, Plouharnel et La Trinité-Sur-Mer.

Tarif par trimestre	Quotient familial inférieur ou égal à 629 €	28.09 €
	Quotient familial de 630 à 959 €	32.30 €
	Quotient familial de 960 à 1 199 €	35.53 €
	Quotient familial de 1 200 à 1 439 €	39.10 €
	Quotient familial de 1440 € à 1 799 €	44.95 €
	Quotient familial supérieur à 1 800 €	51.69 €

Tarif pour 1 enfant extérieur :

Tarif par trimestre	Quotient familial inférieur ou égal à 629 €	56.19 €
	Quotient familial de 630 à 959 €	64.59 €
	Quotient familial de 960 à 1 199 €	71.06 €
	Quotient familial de 1 200 à 1 439 €	78.19 €
	Quotient familial de 1440 € à 1 799 €	89.90 €
	Quotient familial supérieur à 1 800 €	103.37 €

Une réduction de 10% pour le second enfant et de 20% à partir du troisième enfant (ordre de naissance) est appliquée.

Sans justification de ressources le quotient familial maximum est appliqué.

04/12/25

2025-185

Tarifs communaux 2026 de l'accueil de loisirs Kreiz'y Dolmen

04/12/25

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Docusign Envelope ID: A581B15C-331B-49DB-81D5-57F9A9761CEE

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260305-DCM_2026_003-DE

DECISIONS

Article 1 : Les tarifs de l'accueil de loisirs Kreiz'y Dolmen sont fixés comme suit à compter du 07 janvier 2026 :

Tarif pour 1 enfant carnacois, plouharnelais, trinitain :

Ce tarif est appliqué aux enfants scolarisés dans un établissement primaire et/ou pour les parents résidant et/ou travaillant à Carnac, Plouharnel et La Trinité-Sur-Mer.

Quotients familiaux	Demi-journée sans repas	Journée avec repas	Camps de vacances Tarif de la journée avec nuitée	Nuitée à l'accueil de loisirs Tarif de la journée avec nuitée
Inférieur à 629 €	5.59 €	11.19 €	24.92 €	15.73 €
De 630 € à 959 €	6.43 €	12.86 €	28.66 €	18.09 €
De 960 € à 1 199 €	7.08 €	14.15 €	31.52 €	19.90 €
De 1 200 € à 1 439 €	7.78 €	15.56 €	34.68 €	21.89 €
De 1 440 € à 1 799 €	8.95 €	17.90 €	39.87 €	25.18 €
Supérieur à 1 800 €	10.29 €	20.58 €	45.86 €	28.96 €

Tarif pour 1 enfant extérieur :

Quotients familiaux	Demi-journée sans repas	Journée avec repas	Camps de vacances Tarif de la journée avec nuitée	Nuitée à l'accueil de loisirs Tarif de la journée avec nuitée
Inférieur à 629 €	11.19 €	22.38 €	49.84 €	31.46 €
De 630 € à 959 €	12.86 €	25.71 €	57.32 €	36.81 €
De 960 € à 1 199 €	14.15 €	28.31 €	63.05 €	39.81 €
De 1 200 € à 1 439 €	15.56 €	31.11 €	69.35 €	43.78 €
De 1 440 € à 1 799 €	17.90 €	35.81 €	79.74 €	50.36 €
Supérieur à 1 800 €	20.58 €	41.17 €	91.73 €	57.92 €

Le tarif du repas est fixé à : 2.66 €.

Sans justificatif de ressources le quotient familial maximum est appliqué.

Une réduction de 10% pour le second enfant et de 20% à partir du troisième enfant (ordre de naissance) est appliquée.

Lors des vacances scolaires, il est instauré une formule forfait semaine définie par une réduction de 10% sur une semaine entière de réservation, c'est à dire 5 journées d'une même semaine ou 4 journées d'une même semaine contenant un jour férié. En cas d'annulation ou d'absence, ce forfait est dû (sauf justificatif médical).

Les majorations suivantes sont appliquées (sauf sur justificatif médical) :
- facturation du tarif prévu pour toute annulation ou absence notifiée hors délais des dates limites de réservation, conformément à l'article 5 du règlement intérieur Accueil de Loisirs pris par délibération du Conseil Municipal du 2 décembre 2022,
- 1.50 € par ¼ d'heure de retard après la fermeture du soir.

2025-188	**Tarifs communaux 2026 - en annexe**	19/12/25
2026-010	**Tarifs Médiathèque 2026**	21/01/26

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Docusign Envelope ID: A581B15C-331B-49DB-81D5-57F9A9761CEE

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260305-DCM_2026_003-DE

DECISIONS

Article 1 : Les tarifs d'abonnement à la médiathèque sont modifiés comme suit, **à compter du 1er février 2026** :

4- ASSOCIATION / CULTURE		TARIFS
MEDIATHEQUE		
● Inscription annuelle pour l'emprunt de documents (livres, CD, DVD, revues et autres) et pour la ludothèque (jeux de société, jeux vidéo et autres)		
	Enfants de 0 à 18 ans :	Gratuité
	Adultes résidents (1 an) et vacanciers (2 mois) :	10,00 €
	Famille :	15,00 €
	Extérieurs :	20,00 €
	Agent municipal :	10,00 €
Certains publics bénéficient d'une gratuité sur l'ensemble du réseau : ·Personnes en situation sociale particulière (étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'AAH). ·Professionnels de la petite enfance. ·Structures avec cartes collectives (libre circulation dans le réseau).		
La gratuité est accordée aux établissements scolaires et aux structures accueillants des groupes, dans le cadre de leurs activités (Crèche, Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s, Résidence autonomie) après signature d'une convention de partenariat.		
● Tarifs d'impression et de photocopies :		
Format A4 :	Noir et blanc :	0,30 €
	Couleur :	0,40 €
Format A3 :	Noir et blanc :	0,60 €
	Couleur :	0,80 €
● Facturation forfaitaire des documents abîmés ou non-restitués dans les délais impartis :		
Revue :		15,00 €
Livre ou jeu de société :		20,00 €
CD :		25,00 €
DVD ou jeu vidéo :		45,00 €
● Vente de livres, CD ou jeux d'occasion provenant des fonds de la médiathèque (prix unitire) :		
Livre, CD ou petit jeu d'occasion :		1,00 €
Beau livre ou grand jeu d'occasion :		5,00 €
● Vente du sac de la médiathèque :		
Sac médiathèque :		2,50 €

2026-012	**Tarifs 2026 du Musée de Préhistoire – en annexe**	27/01/26
2025-186	**Dépôt de plainte au nom de la commune – Vol à la roulotte avec vitre cassée commis sur le véhicule communal Peugeot 208 immatriculé FD-240-VD utilisé par un policier municipal à l'occasion d'un stage professionnel à Nantes le 11 décembre 2025**	17/12/25
2025-187	**Dépôt de plainte au nom de la commune – Grille de protection de la Fontaine du chemin Haliguen arrachée le 11 décembre 2025**	17/12/25
2025-189	**Contrat de prestation de services – Assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation du droit des sols – URBADS – 7668€ TTC**	19/12/25
2025-190	**Marché Public de travaux de construction du Musée de Carnac – Lots n°1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 22 – Montant total 9 412 109,23€ TTC**	23/12/25

Lot	Désignation	entreprise attributaire	montant HT	montant TVA 20%	montant TTC
1	Gros œuvre, fondations, terrassement	CMEG	3 289 867,10 €	657 973,42 €	3 947 840,52 €
2	Charpente bois, charpente métal	LOY ET COMPAGNIE	342 807,54 €	68 561,51 €	411 369,05 €
3	Etanchéité	BIHANNIC	300 738,96 €	60 147,79 €	360 886,75 €
4	Habillage zinc et auvents zinc	BIHANNIC	108 770,68 €	21 754,14 €	130 524,82 €
6	Serrurerie	BRETAGNE METAL	138 159,34 €	27 631,87 €	165 791,21 €
7	Cloisons, doublages, faux-plafonds	SOPLAC	380 933,68 €	77 386,74 €	464 320,42 €
9	Sols résine, chapes, carrelages	SOL SOLUTION	333 270,28 €	66 654,06 €	399 924,34 €
10	Peinture	GOLFE PEINTURE	138 762,98 €	27 752,60 €	166 515,58 €
11	Electricité CFO/CFA	CEGELEC	910 352,30 €	182 070,46 €	1 092 422,76 €
12	CVC – plomberie sanitaire	HERVE THERMIQUE	875 000,00 €	175 000,00 €	1 050 000,00 €
13	Ascenseurs	ADH	103 500,00 €	20 700,00 €	124 200,00 €
14	VRD et aménagements paysagers	EUROVIA	465 667,50 €	93 133,50 €	558 801,00 €
22	Equipement audiovisuel (AV) et multimédia (MM)	VIDELIO	449 594,00 €	89 918,80 €	539 512,80 €
		TOTAL	7 843 424,36 €	1 568 684,87 €	9 412 109,23 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Docusign Envelope ID: A581B15C-331B-49DB-81D5-57F9A9761CEE

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260305-DCM_2026_003-DE

DECISIONS		
2026-001	**Renouvellement des adhésions aux associations dont la commune est membre – Année 2026** **ARTICLE 1** : de renouveler les adhésions mentionnées ci-dessous pour l'année 2026 (Montants prévisionnels) • Conseil National des Villes et Villages Fleuris 225.00 € • Comité Départemental de Tourisme 725.00 € • Association les Incorruptibles (Prix littéraire enfance-jeunesse) 30.00 € • Association Nationale Elus du Littoral (A.N.E.L) 864.60 € • Association des Maires et Présidents EPCI du Morbihan 1 513.00 € • Association des Plus Belles Baies du Monde 155.00 € • Association Paysages de Mégalithes 20 000.00 € • Fédér.Départ.Groupements Défense contre Organismes Nuisibles(FDGDOM) 466.00 € • Association Nationale Elus des Territoires Touristiques (ANETT) 1 359.00 € • Fondation du patrimoine 500.00 € • Fédération Nationale des communes forestières 500.00 € • Organisme de Foncier Solidaire AQTA (OFS) 500.00 € • Association des ludothèques françaises 80.00 €	05/01/26
2026-002	**Travaux de reprise des peintures intérieures dans un logement communal rue des Korrigans – BECEL PEINTURE – 7 782,65€ TTC**	05/01/26
2026-003	Annulée	/
2026-004	**Remplacement d'un groupe de broyage Rousseau – SARL CANE-GINESTET - 12 600€ TTC**	09/01/202
2026-005	Annulée	/
2026-006	**Location d'un logement communal – 11 bis rue des Korrigans (T3 – 57m²) pour une durée de 6 mois, du 1er janvier au 30 juin 2026 – Loyer mensuel 374,40€ hors charges**	09/01/26
2026-007	**Utilisation des installations sportives municipales par les collèges de Carnac – Tarifs année scolaire 2025-2026** **ARTICLE 1** : Les tarifs applicables par la commune de Carnac pour l'utilisation des installations et équipements sportifs municipaux sont fixés pour l'année scolaire 2025-2026, par analogie avec le barème horaire des dotations allouées aux collèges par le département du Morbihan : ➢ 10 € l'heure de classe pour le gymnase ➢ 5 € l'heure de classe pour les aires découvertes. **ARTICLE 2** : Le Maire signe les conventions auxquelles seront jointes les annexes propres à l'année scolaire 2025-2026 : le descriptif des installations et équipements mis à disposition, le calendrier et les heures d'utilisation ainsi que les tarifs applicables et modalités de paiement.	14/01/26
2026-008	**Création d'une plateforme d'accès pour les personnes à mobilité réduite devant les toilettes publiques du boulevard de la Plage, Pointe Churchill – LEGALLAIS SAS 6 441,50€ TTC**	15/01/26
2026-009	**Changement de la toile du store horizontal en toile occultante au-dessus de l'accueil Mairie – SARL MAGITEX – 6 897,60€ TTC**	16/01/26
2026-011	**Contrats de maintenance et de vérification des systèmes incendie des bâtiments communaux – SSI SERVICE – Montant annuel de 5 960,48€ TTC**	22/01/26

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Docusign Envelope ID: A581B15C-331B-49DB-81D5-57F9A9761CEE

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260305-DCM_2026_003-DE

DECISIONS

Article 1 : D'accepter la proposition de contrats de la société SSI SERVICE pour la maintenance et la vérification des systèmes incendie des bâtiments communaux pour un montant annuel de 5 960,48 € TTC, décomposé comme suit :

	Site	Montant HT	Total HT	Total TTC
Incendie	Mairie	922,71	4 967,07	5 960,48
	Médiathèque	480,46		
	Église	618,91		
	Groupe scolaire Les Korrigans	390,11		
	Salle du Ménec	284,40		
	Bâtiment Erev	236,40		
	Bâtiment Suresnes	445,27		
	Salle Omnisports	218,80		
	CCAS	194,80		
	La Maison Bleue	191,60		
	Tennis couvert	183,60		
	Chapelle de la Congrégation	166,00		
	Yacht Club	265,20		
	Office du Tourisme Plage	178,80		
	Centre de Loisirs Multi accueil	190,00		

La fréquence de passage est d'une fois par an. Les maintenances supplémentaires sur demande de la Ville sont déterminées par les contrats.

Article 2 : Les contrats ont une durée initiale de 12 mois à compter du 1er février 2026. Ils sont ensuite reconductibles tacitement dans la limite de trois reconductions, soit une durée globale maximale de 4 ans.

2026-013

Fixation de prix articles en vente à la boutique du Musée

Désignation des articles	Prix achat TTC	Prix public TTC
Peluche loup	5.70 €	15.00 €
Peluche phoque gris 30 cm	5.20 €	18.00 €
Peluche phoque blanc 50 cm	8.60 €	30.00 €
Porte-clés peluche	2.75 €	6.50 €
Peluche vache	14.25 €	30.00 €
Peluche agneau	6.48 €	15.00 €
Peluche porcelet	6.48 €	15.00 €
Sticker logo musée	0.66 €	2.50 €
Carte postale Etoile de sel	1.00 €	2.50 €
Magnet Etoile de sel	2.35 €	4.90 €
Affiche Etoile de sel	10.00 €	19.90 €
Carte postale La Loutre	0.94 €	2.50 €
Magnet La Loutre	2.50 €	4.90 €
Autocollant La Loutre	2.50 €	4.90 €
Affiche La Loutre	9.60 €	19.90 €
Badge petit	0.07 €	1.00 €
Badge moyen	0.12 €	2.00 €

27/01/26

2026-014

Modification prix articles en vente à la boutique du Musée

Article 1 : D'autoriser la modification du prix de ces articles à compter du 01 février 2026,

Article 2 : De fixer le prix de ces articles ainsi :

Désignation	Prix achat TTC	Prix vente TTC précédent	Nouveau prix vente TTC
Crayon de papier noir	1.68 €	3.50 €	4.00 €
Crayon de papier turquoise	1.05 €	3.00 €	3.50 €

27/01/26

2026-015 — **Remplacement d'un but de foot défectueux – SAS SPORT ET DEVELOPPEMENT URBAIN – 6 805,46€ HT soit 8 166,55€ TTC** — 29/01/26

2026-016 — **Défense des intérêts de la commune dans le cadre de la requête en annulation formée devant le TA de Rennes par Mme HERVOCHE – Convention d'honoraires avec le cabinet MAUDET-CAMUS – Frais et honoraires évalués à 2 850€ HT – Diligence supplémentaire au tarif horaire 190€ HT** — 02/02/26

2026-017 — **Location d'un logement communal – 11 bis rue des Korrigans (T2 – 37,63m²) pour une durée de six mois – du 1er février au 31 juillet 2026 – Loyer mensuel 254,51€ hors charges** — 02/02/26

2026-018 — **Avenant pour la cessation d'activité du TUKTUK – Parking du Ménec** — 02/02/26

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Docusign Envelope ID: A581B15C-331B-49DB-81D5-57F9A9761CEE

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260305-DCM_2026_003-DE

DECISIONS

<table>
<tr><td>2026-019</td><td>Marché Public n°25S10 – Assurances de la construction du Musée de Carnac – 3 lots 165 917,50€ TTC
<table>
<tr><th colspan="2">assurance</th><th>attributaire</th><th>taux HT sur le coût définitif de construction TTC</th><th>montant prime provisionnelleTTC</th></tr>
<tr><td>lot 1</td><td>tous risques chantier</td><td>SMABTP</td><td>0,2755 %</td><td>66 896,85 €</td></tr>
<tr><td>lot 2</td><td>dommages ouvrage</td><td>ARTEC / MAF</td><td>0,4368 %</td><td>74 745,89 €</td></tr>
<tr><td>lot 3</td><td>responsabilité civile maître d'ouvrage</td><td>SMABTP</td><td>0,1250 %</td><td>24 274,76 €</td></tr>
<tr><td colspan="4">montant total des primes provisionnelles</td><td>165 917,50 €</td></tr>
</table></td><td>09/02/26</td></tr>
<tr><td>2026-020</td><td>INEO – Location des fourreaux IBLO (2025-2026) et maintenance Fibre 2026
• location des fourreaux IBLO 2025 pour un montant de 3 506,33 € HT, soit 4 207,60 € TTC,
• location des fourreaux IBLO 2026 pour un montant de 3 506,33 € HT, soit 4 207,60 € TTC,
• maintenance 2026 pour un montant de 1 352,76 € HT, soit 1 623,30 € TTC,
Montant total de 8 365,42 € HT, soit 10 038,50 € TTC,</td><td>10/02/26</td></tr>
<tr><td>2026-021</td><td>Donation TUAL/COEURDEROY parcelles situées rue du Courdiec et route des Alignements
- BH 152, 176, 32, 34, 49, 50, rue de Courdiec
- BH 96, 97 et 151, route des Alignements</td><td>11/02/26</td></tr>
<tr><td>2026-022</td><td>Défense des intérêts de la commune devant le TA de Rennes concernant le recours en excès de pouvoir déposé par AALLPA contre l'approbation des modifications n°2 et 3 du PLU – Convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats MAUDET-CAMUS 3 800€ HT</td><td>11/02/26</td></tr>
<tr><td>2026-023</td><td>Diagnostic sur l'état structurel des bases Ouest et Est – ATOUT PORTS - Montant total de 7 462,50€ HT soit 8 955€ TTC</td><td>12/02/26</td></tr>
<tr><td>2026-024</td><td>Marché Pubic n°25T12 – Travaux de construction du Musée de Carnac – Montant ferme et forfaitaire – 2 384 762,44€ TTC – Relance des lots 5 et 8 de la procédure n°25T07</td><td>23/02/26</td></tr>
<tr><td>2026-025</td><td>Marché Public n°25PI11 – Etude de programmation urbaine – ATELIER LAU – 83 010€ TTC</td><td>24/02/26</td></tr>
</table>

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Olivier LEPICK

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance

Signé par :
1FE78943ABC14A9...

Tom LABORDE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.